

Pour une implication forte des professeurs des écoles maîtres formateurs dans la nouvelle formation des enseignants

La Conférence des directeurs d'IUFM demande que le ministère de l'Éducation nationale réaffirme le rôle et les missions des maîtres formateurs au sein des équipes pédagogiques des IUFM dans la formation des enseignants.

Au cœur de toute formation professionnelle en alternance, il est nécessaire d'associer des praticiens capables de développer le lien entre les réalités du terrain et les apports indispensables de la formation académique : l'existence d'équipes pluri-catégorielles de formateurs est un gage de qualité de la formation.

C'est pourquoi la formation des enseignants qui se met en place dans le cadre de la mastérisation ne peut se priver des compétences des professeurs des écoles maîtres formateurs, catégorie de personnels de l'Éducation nationale dont les compétences sont reconnues par le certificat d'aptitude à la fonction et dont les missions ont été définies par un texte règlementaire (note de service n° 95-268 du 5 décembre 1995 parue au BOEN n°2 du 11 janvier 1996). Les professeurs des écoles maîtres formateurs doivent être intégrés dans les équipes de formateurs des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, écoles internes des universités.

Déjà bons praticiens de l'enseignement, les maîtres formateurs bénéficient, par leur participation à la formation universitaire, d'un enrichissement de leurs compétences qui profite à leurs élèves comme aux enseignants en formation.

Contact presse

Conférence des directeurs d'IUFM
Sandra VIÉ
Chargée de communication
Tél. 01 44 32 92 47
sandra.vie@cdiufm.amue.fr